

La Balise

Barbâtre[®]
Île de Noirmoutier



été 2011

Chers amis,

La saison estivale est proche. En avant-première, le tour de France marquera le début de l'été par son passage le 2 juillet sur notre commune. La cérémonie officielle de départ sera donnée sur le Gois où une fresque humaine de 300 bénévoles permettra la promotion de notre territoire tout au long de cette manifestation d'envergure internationale.

L'équipe municipale travaille sur l'organisation de cette journée en partenariat avec les associations et les commerçants. Une journée que chacun souhaite comme un « moment fort » au cours de laquelle des animations seront proposées sur le site du Gois en matinée et à la Place des arts après le passage des coureurs. L'étape sera retransmise sur écran géant.

Comme chaque année, les animations et les expositions programmées tout au long de la saison, assureront les divertissements de notre village.

L'inauguration de la nouvelle Poste, transférée dans de nouveaux locaux rue du Centre, a eu lieu. Les élus ont souhaité rendre ce service public plus accessible aux usagers en tenant compte, d'une part de son implantation

en centre-ville et, d'autre part, du respect des personnes à mobilité réduite par un aménagement approprié en rez-de-chaussée. Ainsi, la Poste assure son service public indispensable à notre vie quotidienne.

Nos projets de lotissements ouverts aux jeunes sont malmenés par les plans de prévention des risques et l'effectif de nos écoles baisse, ce qui a entraîné la suppression par l'inspection académique d'un poste d'enseignant à l'école publique « La Rose des Dunes » pour la rentrée prochaine.

En revanche, la deuxième tranche du parc d'activités s'achève. Les artisans pourront prochainement s'implanter sur ces parcelles viabilisées.

Le Conseil municipal et le personnel municipal se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne saison estivale à tous,



Amicalement,
Gérard GUILLET



Section d'investissement

Dépenses d'investissement

Immobilisations incorporelles 017,06 €	23
SYDEV 279,00 €	27
Matériel et mobilier 690,90 €	27
Terrains 748,26 €	10
Bâtiments Communaux 082,97 €	366
Voirie Communale 687,38 €	191

Recettes d'investissement

Dotations 858,00 €	126
Excédents de fonctionnement capitalisés 498,58 €	599
Subventions d'investissement 873,31 €	219
Opérations d'ordre de Transfert entre sections 890,00 €	16
Opérations patrimoniales 544,33 €	2

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général 317,29	808
Charges de personnel 648,41	699
Autres charges de gestion courante 435,52	118
Charges financières 309,26	98
Charges exceptionnelles 389,12	1
Opérations d'ordre de transfert	16

Recettes de fonctionnement

Produits des services et ventes diverses 278,75	387
Impôts et taxes 839,47	922
Dotations, subventions 561,95	892
Autres produits de gestion courante 761,88	28
Atténuation de charges 384,36	23

Réforme de la fiscalité locale

Le mode de calcul retenu permet d'avoir la même part pour le contribuable. Les taux d'imposition pour la part de la commune votés par le conseil municipal sont :

- Taxe Habitation : 12,20 %
- Taxe foncier bâti : 7,44 %
- Taxe foncier non bâti : 13,28 %
- CFE : 13,91%

Conformément à l'article 1640C du CGI, les taux affichés au titre de 2010 sont des taux recalculés afin de prendre en compte le transfert de la fiscalité départementale, régionale et d'une part des frais de gestion auparavant perçus par l'Etat.

Les règles de détermination des taux de référence peuvent se résumer ainsi :

Taux de référence 2010	Taxe Habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti	CFE (ex taxe professionnelle)
COMMUNE Membre d'un EPCI à fiscalité additionnelle	Taux voté 2010 de la commune majoré d'une fraction du taux départemental 2010 X 1,0340	Taux voté en 2010	Taux voté en 2010 X 1,0485	(Taux relais communal + fraction taux département et région 2009 + taux de cotisation de péréquation 2009) X 0,88074



UN OUTIL CONCRET **LE PLAN VERT**

*"Aujourd'hui il y a pléthore de théories, de concepts,
et déficit de réalisation"*

Pierre Rabhi

Aujourd'hui, comme de nombreuses communes littorales, Barbâtre dispose d'un plan vert qui couvre la totalité de son territoire afin d'affirmer son caractère paysager remarquable et de faire évoluer ses pratiques d'entretien des espaces verts en une gestion plus naturelle, respectueuse de l'environnement et du vivant. En effet, le territoire de la commune est unique en terme de milieux naturels, une flore et une faune rares s'y développent. Souvent discrets et de petite envergure, ces spécimens sont le fruit d'une lente évolution, millénaire, qui à court terme est menacée. La commune propose d'enrayer ce phénomène dont nous sommes les acteurs en laissant à la biodiversité davantage d'espaces refuges et de lieux de vie au sein de notre quotidien.

La réflexion autour du plan vert a été menée collectivement par un comité de pilotage composé de l'équipe municipale, d'agents techniques, du Conseil Général, du C.A.U.E, de l'O.N.F, de l'ADBVBB et du bureau d'études Bertrand Massé, paysagiste. Plusieurs objectifs visant à définir la politique en matière de développement du paysage végétal ont été validés :

- Un inventaire et un diagnostic paysager à l'échelle communale
- Un plan d'action hiérarchisé et chiffré dans le temps
- Un plan de gestion différenciée des espaces verts

Bertrand Massé, paysagiste



Le mot du C.A.U.E

"Les préoccupations liées à l'environnement, notamment la préservation de la ressource en eau, sont aujourd'hui au cœur de la réflexion des communes. De plus, de nombreuses collectivités doivent faire face à un développement des espaces publics à gérer, sans pour autant bénéficier d'une augmentation des effectifs des services techniques. Par un entretien adapté aux particularités de chaque site, la gestion différenciée appliquée aux espaces verts est un outil permettant de répondre à ces enjeux, en repensant l'intervention des services espaces verts."

La gestion différenciée des espaces publics verts et naturels s'inscrit dans les principes du développement durable. Cette gestion, découlant d'une politique communale, permet de répondre à des enjeux de natures différentes :

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX :

- préserver et enrichir la biodiversité des espaces naturels,
- limiter les pollutions : intrants phytosanitaires, bâches plastiques et tissées,

- gérer les ressources naturelles : valorisation des déchets verts, économie de la ressource en eau,...

ENJEUX CULTURELS :

- valoriser l'identité des paysages communaux,
- mettre en valeur les sites de prestige et patrimoniaux,
- diversifier et transmettre le savoir-faire et l'art du jardinier.

ENJEUX SOCIAUX :

- améliorer le cadre de vie des habitants, en mettant à leur disposition une diversité d'espaces,
- éduquer le grand public à l'environnement,
- favoriser l'autonomie des agents.

ENJEUX ECONOMIQUES :

- faire face à des charges de fonctionnement de plus en plus lourdes dues à l'augmentation des surfaces,
- optimiser les moyens humains, matériels et financiers,
- maîtriser les temps de travaux,
- adapter le matériel (faucheuse, broyeur).

*Extrait du guide méthodologique de la gestion différenciée
CAUE de la Vendée, avril 2006*

Trois questions à **Michel GROIZARD**,

responsable des services techniques.

Qu'est ce que la gestion différenciée?

La gestion différenciée consiste à effectuer un entretien différent des espaces verts selon les secteurs de la commune. Par exemple : un lieu qui va être utilisé pour des réceptions ou des mariages nécessite un entretien soigné, avec un fleurissement de qualité.

Par contre, un lotissement est plus un lieu à vivre où les riverains (dont les enfants) peuvent profiter des espaces verts, d'où la nécessité d'adapter la végétation avec des gazons rustiques. De même, les zones naturelles auront un entretien plus sporadique afin de préserver la flore et la faune sauvages.

En quoi consiste-t-elle sur la commune ?

Cette gestion a une implication sur les fréquences d'intervention. Cela permettra de structurer le travail tant du point de vue humain, que du point de vue matériel.

C'est une méthode de travail plus respectueuse de l'environnement : tailles appropriées pour ne pas fragiliser les plantes et ne pas avoir recours aux traitements contre les maladies ; tontes adaptées afin d'augmenter la biodiversité végétale et de favoriser l'apparition de plantes sauvages. Mais aussi, l'utilisation de paillage végétal ou minéral. Le patrimoine végétal, mis en valeur, devrait de nouveau attirer des animaux (amphibiens, papillons, libellules, abeilles).

Comment procédez-vous pour la mettre en place et en informer les habitants ?

La mise en place de la gestion différenciée est un travail collégial. Si j'apporte la partie technique, tout ce qui concerne la définition des secteurs, s'est fait avec les élus et le groupe de pilotage. Cela nécessite une remise en question totale de toutes les habitudes d'entretien actuel. Les habitants doivent se sentir concernés et être tenus informés par le biais de ce bulletin municipal. Une réunion publique aura également lieu.

Quel est le rôle à jouer par les services techniques ?

Le dépôt du Plan vert de la Commune de Barbâtre marque le début d'un passionnant travail d'équipe au sein des services techniques. Aussi élaboré qu'il puisse être, tout plan devient inutile s'il ne fait pas l'objet d'un suivi très serré et s'il ne se traduit pas par des gestes bien concrets. En tant que responsable des services techniques, il m'appartient de veiller à la mise en œuvre des multiples initiatives prévues dans le cadre de ce projet. Soyez certains que j'accomplirai cette tâche avec ardeur, étant assuré de la collaboration soutenue de toute l'équipe des employés municipaux. Tous les efforts seront déployés afin que Barbâtre se démarque dans ce domaine prioritaire qu'est la protection de l'environnement.

L'étude du plan vert est consultable en mairie. Une réunion publique de présentation sera prévue,

vous pourrez y poser toutes vos questions.



« Jardiner en protégeant sa santé, l'eau et l'environnement » disponible en Mairie



ASPECT REGLEMENTAIRE

Dans le cadre de la protection des milieux aquatiques et de la ressource en eau, un arrêté préfectoral datant de mars 2010 et émanant du préfet du département de la Vendée, interdit sous peine d'amende, l'utilisation de désherbants à proximité des milieux aquatiques (caniveaux, berges, fossés, cours d'eau...). Désherber à moins de 5 mètres d'un plan d'eau, d'une mare, d'un puits ou d'un forage et/ou à moins d'un mètre d'un avaloir, d'un caniveau, d'un fossé ou d'une bordure de trottoir est aujourd'hui répréhensible de 75 000 € d'amende et de deux ans d'emprisonnement. Les particuliers, grand consommateurs de produits chimiques en tout genre sont également concernés.

Plan d'Occupation des Sols

Le Conseil Municipal a approuvé le 16/02/2011 la modification du Plan d'Occupation des Sols portant sur l'adaptation du règlement en zone U concernant :

- les largeurs de voirie et d'accès,
- l'implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques,

- les clôtures,
- le stationnement.

Par ailleurs, une autre modification de POS doit être lancée, car la DDTM (Direction Départementale du Territoire et de la Mer) demande à la Commune de revoir le règlement du POS dans sa globalité.

Christian Gaborit

Repas des aînés



Cette année encore ce sont 148 de nos aînés qui ont eu grand plaisir à se retrouver.

C'est dans les locaux du village

vacances, accueillis par la nouvelle directrice, qu'ils ont pu partager un excellent repas.

Cet effectif comptait cette année plusieurs nouveaux venus de la tranche de 70 ans et parmi nous figurait encore Mme Emilienne ROUSSEAU agée de 101 ans.

L'ambiance était très festive grâce à l'excellente animation de Paul LOPERA et à la participation de Bébert JOLY.

A l'année prochaine.

Chantal ELIE

Le Parcours du Cœur

Le samedi 2 Avril, le CCAS a organisé « Le Parcours du Cœur » prévention des maladies cardio-vasculaires. Au programme : randonnée vélo, conférence et démonstration de gym et country par les Cerfs-Volants.



Chasse à l'œuf



Le samedi 23 avril dernier, 160 enfants ont participé à la Chasse à l'œuf.

Défibrillateur

Suite à l'installation du défibrillateur, le Crédit Agricole et la Mairie de Barbâtre ont financé à 12 personnes la formation d'utilisation du défibrillateur. La remise des diplômes a eu lieu le samedi 2 avril par la Protection Civile de Noirmoutier.

Retrouvez l'application "Défibrillateurs en France", pour trouver le défibrillateur le plus proche.

Noël 2010

A Noël, la commission Actions Culturelles a proposé le marché de Noël et son petit Train, un concert de chansons françaises et une veillée, sans oublier l'arbre de Noël des enfants avec la projection de films sur écran géant.

Cérémonie du souvenir

La Cérémonie du souvenir des anciens combattants d'Afrique du Nord s'est déroulée le dimanche 5 décembre 2010.

Après s'être rassemblé devant la Mairie, le cortège s'est dirigé vers le monument aux morts :

- Dépôt de gerbes
 - Hommage aux morts pour la France
 - Lecture du discours du Ministre de la Défense par M. le Maire
- Cette cérémonie a permis d'honorer un de nos concitoyens, M. Jean BOUCARD, diplômé pour ses services comme porte-drapeau pendant de nombreuses années.



66ème Anniversaire du 8 mai 1945

La cérémonie du 66ème anniversaire du 8 mai 1945 s'est déroulée en présence des autorités de la Commune, du détachement des Sapeurs-Pompiers sous les ordres de l'Adjudant-chef Bonnin et d'une importante assistance qui n'avait pas hésité à honorer de sa présence, malgré les intempéries, cette cérémonie empreinte de respect, de souvenir et de dignité. Le Président des Anciens Combattants, M. Gilbert TRET, a remis l'insigne des soldats de France aux nouveaux adhérents, ainsi qu'à M. le Maire et le diplôme d'honneur de la guerre 39/45 à M. Henri DANIEL.

Daniel VIOLEAU





Concours de fresque ERDF

La commune de Barbâtre souhaite embellir certains postes transformateurs d'ERDF.

Nous souhaitons les décorer par des fresques, représentant le paysage local.

Nous recherchons toutes personnes bénévoles intéressées par notre projet

Prendre contact en Mairie :
02 51 39 68 58

Gilles Faucher

Le 30 mai 2011 a eu lieu l'inauguration de la nouvelle Poste

située au : 15 rue du centre. La commune a financé la rénovation du bâtiment puisqu'elle en est propriétaire. Le coût final devrait avoisiner 93 000 € HT après une estimation faite par La Poste de 133 000 € HT. La majorité des travaux a été effectuée par des artisans de Barbâtre. La commune a obtenu une dotation de développement durable de 33 250 €. La Poste a obtenu un fonds de péréquation

d'un montant de 30 000 € qui a servi à aménager l'intérieur du bureau. Le déplacement de La Poste a été motivé par une volonté conjointe de la Mairie et de La Poste pour offrir de meilleures conditions d'accueil aux clients et de travail aux postiers.

Monique Fichet



**Ghislain LAIDET
Nathalie DURAND**
3 juin 2011



**Charles SORET
Laetitia RUIZ**
23 avril 2011

MARIAGES

**Gilles COLOMBO
Eliane MEUSNIER**
29 avril 2011

Challans

Titouan DORBEAU, 17 décembre 2010

Mélina RENAUD, 27 décembre 2010

Dylan COUTON, 10 février 2011

Éline FERTRÉ, 3 mars 2011

Celya BULTEAU, 5 mars 2011

Emma GALLAIS, 17 mars 2011



Ylane ROGER,
26 décembre 2010



Lana VAN TREECK,
17 février 2011



Eva BRISSEAU,
17 mars 2011

NAISSANCES

La Roche sur Yon



Kylialine RONDEAU,
24 janvier 2011

Saint Herblain

Caroline PERRON, 7 janvier 2011

CHANTREAU veuve **BERTIN** Rolande

4 décembre 2010 à 70 ans

PAQUIN Georges

4 décembre 2010 à 94 ans

GUEDON Paul

8 décembre 2010 à 81 ans

ALCALA-DUCHEMIN Antonio

13 décembre 2010 à 83 ans

ROY veuve **DAVIET** Jeanne

24 janvier 2011 à 90 ans

BILLET Joseph

27 janvier 2011 à 88 ans

CHENEAU Marie veuve **LENARD**

31 mars à 96 ans

GROIZARD Delphin

5 mai 2011 à 84 ans

DÉCÈS

Lutte contre les nuisibles

La Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier, dans le cadre de sa compétence « Lutte contre les nuisibles », en partenariat avec la FDGDON, a en charge la mise en œuvre à l'échelle de l'Île de Noirmoutier des programmes de régulation des populations de chenille processionnaire du pin et de rat surmulot.

Les particuliers peuvent participer à ces opérations de lutte collective sur leur propriété.

Lutte contre la chenille processionnaire du pin.

Elle comprend deux phases :

- le traitement aérien des zones boisées a lieu en septembre ; la cartographie est mise à jour tous les ans en fonction des secteurs contaminés
- le traitement terrestre en zone habitée est mené sur demande des particuliers.

Les dossiers d'inscription pour le traitement individuel sont disponibles à partir du mois de juin à l'accueil de la Communauté de Communes et doivent être rendus au plus tard pour la mi-août. Les interventions par la FDGDON se font courant du mois de septembre chez les particuliers, arbre par arbre.

Lutte contre les rats surmulots

Auparavant, la fourniture de raticides était gratuite et peu limitée. Afin de mener une action raisonnée et plus respectueuse de l'environnement, le conseil communautaire du 31 mars 2011 a décidé de limiter les quantités fournies et de demander une participation financière de la part des particuliers.

Concrètement, les démarches pour commander des produits raticides et souricides sont dorénavant les suivantes :

- un bon de commande est à retirer auprès des services communaux du 1er juillet au 31 août
- la quantité maximale de produit est limitée à 2 Kg par an et par personne
- les particuliers doivent payer 80% du coût des produits établi par la FDGDON, la prise en charge financière de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier étant fixée à 20%
- les paiements doivent être effectués auprès de la FDGDON pour le 31 août
- les produits pourront être retirés auprès des services communaux à partir du mois d'octobre.

Déchèterie



Dans le cadre de la réduction des déchets, une nouvelle filière vient d'être mise en place depuis le 1er janvier à la déchèterie.

Il s'agit des plastiques souples et rigides propres : les bâches, les sacs ; les films étirables en plastique ont maintenant trouvé leur filière, mais également les plastiques rigides comme les tuyaux de canalisations, mobiliers de jardin ; bidons, menuiseries, fenêtres, volets,

tuyaux PVC, pare-chocs, pots de fleurs, caisses, baignoires, pots.

Auparavant, ces déchets en plastique étaient déposés dans la benne des tout-venant pour être éliminés dans la filière de l'enfouissement ou de l'incinération. Désormais, ils connaissent une deuxième vie en suivant une filière de recyclage adaptée et ainsi augmentent la part des déchets valorisés à Noirmoutier.



L'Eco-point

L'Eco-point, est le caisson pour les ordures ménagères mis à votre disposition à l'entrée de la déchèterie. Il est à utiliser de manière exceptionnelle, lorsque les jours de collecte ne sont pas adaptés à vos attentes. Il ne doit en aucun cas recevoir les encombrants, ferrailles, appareils électriques. Merci de déposer ceux-ci pendant les horaires d'ouvertures de la déchèterie.

RAM Le Relais Assistantes Maternelles

Le Relais Assistantes Maternelles (R.A.M) de l'Île de Noirmoutier « l'étoile de mer » est ouvert depuis le 16 août 2010.

Le R.A.M est un service intercommunal gratuit qui couvre les communes de Barbâtre, L'Épine, La Guérinière et Noirmoutier en l'île.



Le RAM accompagne les futurs parents et parents dans la recherche d'une assistante maternelle, les informe sur leurs droits et leurs obligations au regard de la Convention Collective des assistantes maternelles applicable au 1er janvier 2005. C'est également un lieu d'écoute, d'échange et de soutien à la fonction parentale.

Les assistantes maternelles trouvent auprès du relais des informations sur leurs droits et devoirs, un soutien

éducatif, un lieu d'écoute et d'échanges sur leur profession. Le RAM contribue à leur professionnalisation, à rompre leur isolement car elles travaillent seules à leur domicile. Elles ont également accès aux permanences d'accueil. Les personnes intéressées par ce métier pourront obtenir des informations afin de bien démarrer leur nouvelle fonction (les démarches, les avantages,).

Le RAM organise deux fois par semaine des matinées d'éveil sur les quatre communes de l'Île, destinées aux enfants et à leurs assistantes maternelles. Ce temps collectif est un lieu de socialisation, de découverte, de jeux collectifs avec des activités.

Les matinées d'éveil ont lieu de 9h30 à 11h45 :

- semaine paire : le mardi à Noirmoutier (centre de loisirs d'her et d'eau) et le jeudi à Barbâtre (accueil périscolaire école publique)
- semaine impaire : le mardi à L'Épine (La Salangane) et le jeudi à La Guérinière (accueil périscolaire Place de la Mairie).

Permanences d'accueil à La Guérinière (10 place de la Mairie)

- semaine paire : le mercredi de 10h à 12h30 et de 16h à 19h, le jeudi de 15h à 16h.

- semaine impaire : le lundi de 16h à 19h et le jeudi de 16h à 18h30

Le RAM est un lieu neutre et de médiation tant pour les parents que pour les assistantes maternelles. Des plaquettes d'information sur les permanences d'accueil sont disponibles dans les mairies de chaque commune de l'Île de Noirmoutier.

Ce service gratuit est financé par la CAF, la MSA et les quatre communes de l'Île de Noirmoutier.

*L'animatrice du RAM,
Aline GREGOIRE*

Tél : 02.51.49.72.39
ou 06.46.41.59.77

Mail :
ram.iledenoirmoutier@orange.fr

Chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégories

Les propriétaires et détenteurs de chiens de 1^{ère} ou 2^{ème} catégories devront être obligatoirement titulaires d'un permis de détention délivré par le maire de leur commune, au lieu de faire une simple déclaration en mairie. Il prendra la forme d'un arrêté municipal et les références de l'arrêté seront inscrites dans le passeport européen du chien.

Sont nécessaires à l'obtention du permis de détention :

Les pièces habituelles: certificats d'identification, de vaccination antirabique, d'assurance responsabilité civile et de stérilisation pour la 1^{ère} catégorie.

Une évaluation comportementale du chien faite par un vétérinaire, renouvelée à intervalles réguliers (1,2 ou 3 ans) selon la dangerosité du chien (de 1 à 4):

- Chiens âgés de plus d'un an: les propriétaires avaient jusqu'à fin 2008 (chiens de 1^{ère} catégorie) et jusqu'à fin 2009 (chiens de 2^{ème} catégorie) pour effectuer cette évaluation;
- Chiens âgés de huit mois à un an: évaluation comportementale réalisée par un vétérinaire inscrit sur une liste départementale;
- Chiens de moins de huit mois: trop jeunes pour subir une évaluation comportementale, ils se voient délivrer un permis provisoire valable

jusqu'au premier anniversaire du chien.

Une attestation d'aptitude du maître : Elle est délivrée par un formateur habilité et agréé par le Préfet, à l'issue d'une formation de 7 heures portant sur l'éducation et le comportement canins, ainsi que sur la prévention des accidents.

Les propriétaires de chiens de 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie non titulaires du permis de détention au 1^{er} janvier 2010 s'exposent à des sanctions allant jusqu'à trois mois de prison et 3750€ d'amende, ainsi que la confiscation et/ou l'euthanasie du chien.

Préservons la pêche à pied

en respectant les quantités et les tailles autorisées

Le milieu marin est généreux mais pas inépuisable. Plus le site est investi, plus il devient indispensable d'en prendre soin, afin d'en assurer sa pérennité.

Extrait de l'arrêté n°99/2010 du 26/07/2010 :

- La pêche à pied est autorisée **du lever au coucher du soleil**.
 - Elle est interdite **à moins de 25 mètres** du périmètre des parcs conchylicoles, ainsi que dans les allées séparatives.
 - Elle s'exerce sans l'usage d'aucun navire ou embarcation.
- Il est interdit d'accéder aux gisements avec tout type de véhicule terrestre.
- Son produit est destiné à la consommation exclusive du pêcheur et de sa famille. Il ne peut être colporté, exposé ou vendu.

Si utilisation d'un engin, seuls sont autorisés les deux suivants :

- **Couteau pêche-palourde** dont le manche ne dépasse pas 30 cm.
- « **Grapette** » limitée à **3 dents** et dont le manche d'excède pas **80 cm**.

L'usage de tout autre engin de pêche est interdit.

Tailles minimales et quantités maximales :

(Tailles à mesurer sur la plus grande longueur des coquillages)

Coquillage	Taille min.	Quant. / pers	Coquillage	Taille min.	Quant. / pers
Palourde 	3,5 cm	3 kg	Spisule, vénus 	2,8 cm	-
Huître Creuse 	5 cm	3 douzaines	Pétoncle 	3,5 cm	2 kg
Coque 	2,7 cm	3 kg	Pignon (Donax) 	2,5 cm	2 kg
Moule 	4 cm	5 kg	Bigorneau 	-	3 kg

NATURA 2000

SUR LA PLAGE VIT TOUT UN MONDE À PROTÉGER

La plage n'est pas seulement un espace de loisir. C'est aussi un milieu vivant accueillant une faune et une flore riches et à préserver.

Sur la plage, la mer dépose un cordon d'algues et de bois flotté que l'on appelle les laisses de mer. Celles-ci jouent un rôle essentiel dans la chaîne alimentaire, puisqu'elles servent de garde-manger aux puces de mer et autres invertébrés qui nourriront à leur tour de nombreux oiseaux.

En se décomposant, elles fournissent aussi les nutriments indispensables au développement des plantes de haut de plage qui captent le sable et contribuent à l'engraissement des dunes. Leur rôle dans la lutte contre l'érosion du trait de côte est donc important.

Nos plages vendéennes ont aussi la chance d'accueillir le rare et menacé

Gravelot à collier interrompu qui niche à même le sable.



Photo : LPO Didier Desmots

PLAGE NETTOYÉE MANUELLEMENT NE VEUT PAS DIRE PLAGE SALE

Mais cet écosystème est menacé. Les laisses de mer souvent associées à des « plages sales » sont victimes d'un nettoyage mécanique trop intensif.

En raison de leur intérêt patrimonial grand nombre des plages de la côte vendéenne ont été classées en site Natura2000. En fonction des enjeux

de chaque plage, un nettoyage adapté est proposé. La commune de Barbâtre s'inscrit dans cette démarche depuis plusieurs années:

LE PROTOCOLE DE NETTOYAGE

Secteur de la Croix Rouge aux Onchères: nettoyage mécanique possible.

Secteur des Onchères au Coin de Baisse: plages à enjeu environnemental - nettoyage manuel des déchets humains toute l'année.

Secteur de la Tresson et Coin de Baisse à la Fosse: plages à fort enjeu environnemental- nettoyage manuel des déchets humains et pas de nettoyage du tout entre avril et septembre pour favoriser l'accueil du Gravelot à collier interrompu très sensible au dérangement.

La plage est un milieu vivant insolite et fragile.

PROTÉGEONS-LA!

Associations

L'amitié Barbâtrine



Notre club se poursuit dans la joie et la bonne humeur avec notre nouvelle présidente Mme LAMBERT Claudine.

Notre club fonctionne de 14h30 à 18h tous les mardis après-midi. Au programme jeux de tarot, belote, rami, jeux de société, travaux manuels, au choix des adhérents. Chaque mois, nous nous réunissons pour un repas avec chansons, danses et quelques histoires drôles. Tous les trimestres nous fêtons les

anniversaires : fleurs pour ces Dames et bonne bouteille pour ces messieurs. Un loto est prévu courant septembre et quelques voyages sur l'année.

Pour cela téléphoner à :
Mme LAMBERT Claudine présidente au 02.51.39.71.77
Mme PONTHEU Monique au 02.28.10.59.66

Association Barbâtrine de Palets



L'association s'est réunie le 14 avril 2011 à la salle des Oyats pour son

assemblée générale. Après un bilan moral et financier, le bureau a été voté.

- Président : M. RAMBAUD Sébastien
- Vice-Président : M. GARREAU Jacky
- Trésorier : M. MERCEREAU Jérôme
- Vice-Trésorier : M. LEGALL Franck
- Secrétaire : M. DESHAIES Thierry
- Quatre membres actifs : M. GROIZARD Patrick, M. MILCENT Laurent, M. ROUSSEAU Stéphane, M. DELAUNAY Sébastien

Pour l'année 2010/2011, l'association comptait 41 adhérents. Pour l'année 2011/2012, vous pouvez nous rejoindre tous les jeudis à partir de 20h sauf les mois de juillet et août. Après une soirée découverte vous pourrez vous joindre à l'association en réglant une cotisation annuelle de 20€.

Le Président

S.F Gréement



Depuis le 15 janvier 2011 la société S.F Gréement est située à Barbâtre, rue de l'estacade.

Cette société a pour objet de réparer, fabriquer, entretenir des mâts, bômes, tangons pour tous types de voiliers.

La société S.F Gréement fabrique des câbles de haubannage, grée les bateaux à terre comme à flot, du Morbihan aux côtes charentaises. De plus, la société S.F Gréement vend et pose des équipements, propulseurs d'étrave, guindeaux, instrumentation, confort à bord, propulsion

Entre désir et Désirade L'ESCAPADE à BARBATRE

Depuis le week-end de Pâques, Ivan-Frédéric et son équipe vous accueillent pour vous faire découvrir les merveilles culinaires de l'île de Noirmoutier et des cocktails venus d'ailleurs.

La salle principale et son patio offrent une capacité d'accueil maximum de 50 personnes.

La salle bar-brasserie et sa terrasse délicieusement fleurie disposent quant à elles d'une capacité d'accueil de 40 personnes.

Dans un quartier tranquille, vous vous régalez en goûtant aux différents menus

Carte de vins et de cocktails L'ESCAPADE, 21 rue de la Croix-Mainguet. - 85630 BARBATRE Tel 02 51 49 35 49 ou 06 69 95 28 08



Ouvert tous les jours de 10 heures à 2 heures du matin.

Boulangerie - Pâtisserie La Fournée du Gois

Retrouvez Nelson HAMARD et Marion BABU à la Fournée du Gois !



Du nouveau rue du Centre avec l'ouverture de deux commerces saisonniers :

- un service en libre-service avec l'ouverture d'une laverie automatique « Laverie du Centre » ouvert 7j/7 de 8h00 à 21h30

- un point restauration, sandwiches, rôtisserie, brochettes, plats à emporter, milk shake et glaces. Une cuisine aux saveurs d'ici et d'ailleurs

Peintre



Après avoir passé son adolescence sur l'île de Noirmoutier et s'être marié en Vendée avec Stéphanie, Yann est parti quelques années pour des raisons professionnelles. C'est avec un très grand plaisir que Yann et Stéphanie reviennent sur Barbâtre pour poursuivre et développer leur entreprise familiale de "peinture intérieure, extérieure et revêtements de sols" sur l'île

Coiffeur



Naturel'Coiff propose les services de coiffeur à domicile (coupe, couleur, défrisage, permanente) homme, femme, enfant.

Du mardi au samedi et du lundi au samedi juillet et août.

Rendez-vous au 07 60 73 70 03 CHAUVIN Cyril

Pour toutes informations sur ces deux établissements situés au 51 Rue du Centre Barbâtre : Demandez Bruno PROUST au 07.86.90.16.71

Déclaration Préalable

Nom et prénom du demandeur	Adresse du terrain	Précision des travaux	Décision de l'autorité	Date
HERVE Christian	13 Impasse des Bernaches	Clôture	Favorable	20/12/10
Cabinet CESBRON	Rue des Lys	Lotissement	Favorable	01/12/10
PINEAU Jacky Joël	19 chemin des Castiennes	Extension auvent	Favorable	01/12/10
EVEIN-MOREAU Jacqueline	67 Rue de la Frandière	Réfection de toiture	Favorable avec réserve	21/12/10
CATTUS Francis Jean	1 imp des amandiers	Clôture	Défavorable	3/01/11
MELET Nelly	4 Chemin des Figuiers	Clôture	Favorable tacite	08/12/10
CARENTON Jean-Claude	9 chemin des Ormeaux	Construction petite verrière	Défavorable	08/12/10
MARIE Didier	16 Bd de la Baie - Lot n°14	Construction abri à vélos	Favorable	14/12/10
HARDOUIN Xavier Camille	74 Chemin des Castiennes	Extension	Favorable	14/12/10
ENERGEALIS	57 rue de la Frandiere	Pose panneaux photovoltaïques	Favorable	11/01/11
Me DUNOYER Marie Brigitte	La fosse	Construction préau	Défavorable	05/01/11
ROUPSY Daniel	35 rue de la Cure	Murs de clôture	Favorable	14/12/10
LACHAUME Simone	37 rue de la Cure	Edification clôture	Favorable	14/12/10
DABIN Guy	11 rue de la mare	Travaux sur construction existante	Favorable tacite	17/02/11
AGASSANT Joëlle	12 Chemin de la Colonie	Edification clôture	Favorable	17/12/10
FROMENTIN Yann	11 Rue des Lilas	Construction pièce suppl.	Favorable avec réserve	07/01/11
HUCHULSKI Edouard	15 rue des Onchères	Garage à vélos - Préau	Favorable tacite	03/01/11
PELLEMELE Thierry Michel	9 rue de la Plage	Extension	Favorable	05/01/11
EITTORF Barbel	22 rue de la Plage	Travaux sur construction existante Nouvelle construction	Favorable	22/12/10
VERGNEAUX Michel	14 Rue de la Croix Blanche	Véranda	Défavorable	11/01/11
COLLEVILLE Anthony & Adeline	24 chemin de Seignier	Pose panneaux photovoltaïques	Favorable	11/01/11
COUPRIE Michelle	7 rue de la Mare	Piscine	Favorable	11/01/11
CARENTON Jean-Claude	9 Chemin des Ormeaux	Extension	Favorable	17/01/11
GARCIAU Jean Philippe	12Bis Rue du Prau	Edification clôture	Favorable avec réserve	27/01/11
DURAT François	11 rue de la Croix Rouge	Véranda	Favorable	26/01/11
CHAPON Henri-Luc	11 rue de la mare	Edification clôture	Favorable avec réserve	14/01/11
HARDOUIN Xavier	74 Chemin des Castiennes	Travaux sur construction existante	Favorable	26/01/11
SIMONEAU Yves	5 rue de la Plage du Midi	Garage à vélos	Favorable	08/02/11
COLSON-VACHET Sophie	5 Allée Beau Séjour	Edification clôture	Favorable avec réserve	26/01/11
NOULLEAU Yvonne	7 rue de la Plage du Midi	Installation panneaux photovoltaïques	Favorable avec réserve	28/01/11
RAGUIDEAU Hervé	89 Chemin du Grand Fief	Travaux sur construction existante	Favorable	15/02/11
RAGUIDEAU Hervé	89 Chemin du Grand Fief	Abri jardin	Favorable	15/02/11
LE COLLOEC Guy	4 chemin de la Borderie	Abri jardin	Défavorable	25/02/11
MAURICE Jeanne	Chemin du Grand Fief	Lotissement	Favorable	02/03/11
BOUCARD Daniel	8 Chemin du Foc	Installation panneaux photovoltaïques	Favorable	02/03/11
VERGNEAUX Michel	14 rue de la Croix Blanche	Véranda	Favorable	04/03/11
MASSON Laurent	61 rue de la Poste	Travaux sur construction existante	Défavorable	22/02/11
CLEMENZ Michel	5 rue Courbe	Travaux sur construction existante	Favorable	04/03/11
DUNOYER Brigitte	24 Impasse des Iris	Abri voiture	Défavorable	08/03/11
BRECHET Valéry	11 Rue de la Parée	Travaux sur construction existante	Défavorable	03/03/11
AEC BONNARD Frédéric	Rue des Dunes	Lotissement	Favorable tacite	25/03/11
AEC BONNARD Frédéric	21 impasse des Mouettes	Détachement lot pour la construction maison d'habitation	Favorable tacite	25/03/11
CTS MAURICE	Impasse de la Gaudinière	Lotissement	Favorable	25/03/11
LE COLLOEC Guy	4 chemin de la Borderie	Abri jardin	Favorable	30/03/11

BIENTÔT 16 ANS !

PENSEZ AU RECENSEMENT

- **Qui?** Tous les Français âgés de 16 ans, filles et garçons
- **Où?** A la mairie du domicile, ou pour certaines communes, par internet (www.mon.service-public.fr)
- **Pourquoi?** L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique



www.defense.gouv.fr/jdc

Renseignements et contacts

- **CSB Rennes** - Dépt: 44/25/53 - 02.23.44.50.0
- **CSB Brest** - Dépt: 22/29/56 - 02.98.37.75.66
- **CSB Caen** - Dépt: 14/50/61 - 02.31.36.47.50
- **CSB Angers** - Dépt: 37/72/49/05 - 02.44.03.20.50
- **CSB Nantes** - Dépt: 27/28/76 - 02.52.06.20.10
- **CSB Tours** - Dépt: 36/73/74 - 02.47.77.21.71

Permis de Construire

Nom et prénom du demandeur	Adresse du terrain	Nature des travaux	Date	Avis
FRADET Patrick	14 rue de l'Estacade	Préau	19/01/11	Favorable
PRIN Philippe	Rue de la Croix Couthon	Maison indiv. - Préau - Piscine	14/01/11	
BARELLI Alain	157 rue de la Frandiere	Création atelier, remise, préau et abri bois -	11/02/11	Favorable
CORTEGGIANI Jean-Pierre et Chantale	Rue des Onchères	Maison indiv. + garage à vélos	01/09/10	Défavorable
CHARUAULT David	Rue de la Barre Raguideau	Maison indiv. + garage		Favorable
OPEN	Rue de la Maison Rouge	Maison indiv.	17/01/11	Rejet tacite
AUGUSTIN Christian	59 bd de l'atlantique	Extension	14/01/11	Favorable
MAISONS DE L'AVENIR	Chemin de la Blancharderie	Maison d'habitation	18/01/11	Rejet tacite
MAISON DE L'AVENIR	Chemin de la Blancharderie	Maison d'habitation	18/01/11	Rejet tacite
MAISON de l'AVENIR	Chemin de la Blancharderie	Maison d'habitation	18/01/11	Rejet tacite
CHEVALLIER Yves Raimond	24 chemin de la Blancharderie	Garage - Atelier	11/02/11	Rejet tacite
HARNIST Damien	12 bis av de l'Océan	Transformation (garage et auvent) en pièce d'habitation	18/01/11	Rejet tacite
LE FLAGUAIS David	Chemin de la Blancharderie	Maison indiv.	04/01/11	Favorable
BRILLET Sylvain	Rue de la Lisière	Maison de 5 pièces + garage	03/12/10	Défavorable
ROLLIN Pierre-Jean	24 bis rue du Moulin	Maison indiv.	06/12/10	Défavorable
THEVENIN Stéphane	5 rue des écoles	Travaux sur construction existante	06/12/10	Défavorable
CORTEGGIANI Jean-Pierre et Chantale	Rue des Onchères	Extension habitation - Construction verrière		Favorable
CORTEGGIANI Jean-Pierre et Chantale	Rue des Onchères	Extension habitation - Construction verrière	11/03/11	Favorable
POIRIER Daniel	36 rue de la Maison rouge	Extension habitation	17/12/10	Favorable
MAINGUY Serge	4 rue de la Croix Mainguet	Garage	11/01/11	Favorable
GARNIER Fabrice et Manuella	1 Rue des Champs	Garage à vélos	25/01/11	Procédure contradictoire
GUILLEMOT Monique	5 rue de la Fontaine	Garage à vélos	06/01/11	Favorable
OPEN	33 rue de la Maison Rouge	Maison indiv. + garage	17/01/11	Favorable
OLIVIER Christian	9 rue du camping	Maison indiv. et abri voitures	27/01/11	Défavorable
COUTON Claudie et Bruno	16 impasse des Chardons Bleus	Maison indiv. + garage+préau	19/01/11	Défavorable
GUILMARD Olivier	39 rue de la Cure	Extension bâtiment existant	10/02/11	tacite
DUFIEF Franck Michel	4 impasse des Chardons Bleus	Maison indiv.	19/01/11	Favorable
CARRE Matthieu	17 impasse du François	Maison indiv.	15/02/11	Défavorable
VANDOMME Richard	15 bd de la Baie	Réduction de la surface d'une terrasse suspendue - Ré-implantation de terrasse à 3.00 m	19/01/11	Favorable
GUINET Nadia	Rue de la Corde	Maison indiv.	17/02/11	Défavorable
LECLERC et MOUSSET Franck et Annabelle	26 av des Pins	Changement destination garage	18/03/11	Favorable
GUINET Nadia	Rue de la Corde	Résidence Secondaire	25/02/11	Défavorable
BRILLET Sylvain	Rue de la Lisière	Maison indiv + garage	23/03/11	Tacite
GALLAIS Mickaël	221 rue de l'Estacade	2 préaux - Garage à vélos	17/03/11	Tacite
DIOT Brigitte et Rémi	Rue du Prau	Maison indiv.		
HARNIST Damien	12 bis av de l'Océan	Changement destination de locaux	24/03/11	Favorable
WAVRANT Théophile	Chemin de la Corde	Travaux sur construction existante	27/03/11	Accord tacite
FOUQUET Jean-Christophe	Rue de la Gaudinière	Atelier artisanal	14/12/10	Rejet tacite
THEVENIN Stéphanie	5 rue des Ecoles	Extension	03/03/11	Favorable

Les Expositions

Salle Océane

Juillet

Du 27/06
au 10/07

Jean-Marc VIVIER
Exposition sur le Gois

10h-12h
15h-18h

Du 11/07
au 24/07

Mireille FROMENTIN, Lone NIELSEN
Jean-Marc VIVIER, Sébastien LANGLOYS
Peintures, Sculptures, Photos

10h-12h
17h-19h

Août

Du 25/07 au
07/08

Bernadette DAVEAU,
Aïda FOUCAULT, Philippe BALLYOT
Peintures

10h30-12h30
16h-19h

Du 08/08 au
21/08

Maryse WORMSER
Aquarelles & Peintures

10h-12h
16h30-19h30



Jean-Marc VIVIER

Septembre

Du 22/08 au
04/09

Philippe et Maryvonne MASSE
Aquarelles & Patchworks

10h30-12h30
16h-19h30

Du 05/09 au 18/09

Pierre POPPE et Jean NEAU
Aquarelles, Sculptures bois et pierre

10h-12h
15h-18h

Salle des Noures

Juillet

Du 02/07 au 15/07

Les Toiles de M'Her
Peintures

15h30-19h

Du 16/07 au 29/07

Joël COUTEAU, Françoise STAERKER
Photographies, Peintures

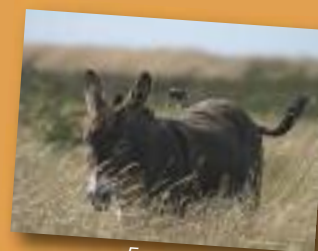
10h-12h
16h-19h

Août

Du 30/07 au 12/08

Dany CAYZAC
Frédérique PAVY CAYZAC
Aquarelles

10h-12h
16h-19h



Françoise STAERKER

Du 13/08 au 26/08

Jean-Claude CHARTOIRE
Aquarelles

17h-20h

Salle de Gym

Juillet

Du 16/07 au 29/07

Evelyne MILESI, ALCY,
Marinette MENUET
Peintures, Sculptures

10h30-13h
16h-19h30

Du 30/07 au 12/08

Bernard MOUSTEY
Aquarelles

10h-12h30
15h-19h

Août

Du 13/08 au 26/08

Paule SIMONEAU,
Marie-Mad LE GOFF
Peintures

10h-12h
16h-19h



Evelyne MILESI

2

Tour de France

Animations sur le parking du Gois de 10h à 12h30

Ecran géant - dès 12h30

Pique-nique du Tour - dès 13h

Initiations, baptêmes, défis de 15h - 17h30

Election Miss nationale île de Noirmoutier à 21h - *Entrée : 8€*

Place des Arts



5

À vendre

Cie Thé à la Rue - La Déferlante - Arts de la rue - déambulation - Place du marché; à 21h

9

Shake Your Hips

Concert blues, Place des Arts, à 21h

14

Bal Populaire

Cale du midi à 21h

16

Brocante

Office du Tourisme - Place du Marché de 10H à 18H

19

Deux Secondes Place des Arts, à 21h

En dérangément Place des Arts, à 21h40

Cie du Petit Monsieur - La Déferlante - Arts de la rue

20

Après-midi peinture

Animé par M. Cayzac et M. Chartoire, au Moulin, Avenue de l'Océan, 14h

21

Musiques originales de la grande Europe

Musique classique, Eglise, à 21h

22

Feu d'Artifice musical

Parking du Gois à 23H

24

Vide Greniers

Place du Marché de 9H à 18H

26

Silences amusants d'un couple en blanc

Cie Si Vous plait - La Déferlante - Arts de la rue - Place des Arts à 18h30 et 21h

28

La Belle Bleue

Concert rock, Place des Arts, à 21h

1

Toccatà

Cirque Hirsute - La Déferlante - Arts de la rue - Place des Arts, à 21h

4

Le Hublot

Cie Les Clampins, théâtre - Place des Arts, à 21h

10

Concert de Flûte et Harpe

Concert, Eglise Saint Nicolas à 21H

Entrée : 10€, 5 € de 12 à 18 ans, gratuit -12 ans

12

Rue en Fête

Marchés, vide greniers, concerts - rue du Centre, de 17h à 21h

14

Le chapeau de paille

L'Académie Internationale Des Arts du Spectacle,

Festival théâtre de Noirmoutier, Place des Arts, à 21h

15

Bal Populaire

Cale du midi à 21H

18

Les Krakens

Fanfare jazz, funk, reggae, latin et afro-beat - La Déferlante, Rue du Centre, à 21h

25

Les Rapalas

Concert rock - Place des Arts à 21H

